

Rapport moral et d'orientation

Exercice 2019

Samedi 27 mars 2021 en visioconférence

Notre dernière Assemblée Générale s'est tenue le 6 juin 2019. Ou, plus exactement, nos Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, puisque cette journée était entièrement consacrée à la fusion-absorption de la FRMJC Aquitaine et de la FRMJC Poitou-Charentes. Aboutissement d'un long travail de préparation, engagé de longue date, qui avait subi un retard important puisqu'il était conditionné par la vente préalable de l'immeuble de la FRMJC Aquitaine, rue des Teinturiers à Mérignac.

Plus qu'une fusion-absorption, nous avons décidé, opportunément, de refondre les statuts à cette occasion. Ont été adoptés de nouveaux statuts qui apportaient des changements significatifs, en associant les différentes catégories de professionnels à la gouvernance, par une représentation avec voix délibérative au Conseil d'administration. Ainsi, se mettait en place statutairement la « co gestion », ce principe constitutif de l'ADN des MJC.

Dans ce contexte, il est important de revenir, sans être exhaustif, sur les orientations et les choix qui ont prévalu au développement de la FR MJC depuis ces dernières années pour comprendre notre présent.

Le Conseil d'administration de la FRMJC Poitou-Charentes, sous la direction du Directeur régional (Jean-Pierre TREMEL) avait fait le choix de faire de la FRMJC une petite structure agile, intervenant en appui aux MJC. S'émancipant volontairement de la vision historique de la Fédération Française, le CA avait choisi de positionner la Fédération Régionale comme une structure d'animation d'un projet fédéral régional. Hébergés chichement dans un petit local sans confort 51 Grand Rue, les administrateurs se sont fortement mobilisés dans les espaces de concertation et de co-construction des politiques publiques régionales : CESER, CPCA, CRAJEP, CRESS, emploi d'avenir, etc. Le Directeur régional venant quant à lui en appui aux MJC en difficulté, parfois même en prenant la direction des MJC, (L'Isle Jourdain, les Renardières, Aliénor d'Aquitaine, Ma Campagne, ...). Grâce à cette dynamique, la FRMJC Poitou-Charentes a retrouvé un modèle économique équilibré, a pu être reconnue et porter des dispositifs culturels Etat / Région comme, par exemple, « *Passeurs d'Images* », en déléguant sa gestion à une MJC (Aliénor d'Aquitaine à Poitiers).



Plus récemment - avec l'arrivée d'un nouveau Directeur régional (Philippe DOYEN), sur la demande des MJC et des UD - s'appuyant sur la bonne santé financière de la FRMJC - les choix stratégiques de la FRMJC se sont centrés sur le développement des Unions départementales de la Vienne, Charente et Gironde. Les histoires de ces Unions étant différentes (comme leur niveau de structuration) des modèles d'organisation adaptés se sont mis en place, en particulier pour la gestion des moyens humains. Cette dynamique départementale de développement a rapidement porté ses fruits, grâce à l'appui du Directeur régional, grâce aussi à la mobilisation des CA départementaux et à la qualité des professionnels des Unions départementales. Il faut reconnaître que, malgré l'accompagnement de la FRMJC, l'Union départementale de Gironde n'a pas bénéficié du même développement.

Le modèle mis en place dans ce fonctionnement avait une singularité intéressante qu'il est bon de se rappeler aujourd'hui. Il avait été choisi de laisser une grande « porosité » dans les missions des professionnels entre leurs missions régionales et départementales. Ainsi, un.e coordinateur.trice affecté.e à une UD pouvait intervenir - si besoin était - et porter une action auprès d'une MJC ou d'une UD dans un autre territoire que le sien. Ce fonctionnement décloisonné, coordonné par la FRMJC, s'avéra très pertinent pour offrir un panel des compétences plus large en appui aux besoins des MJC.

La vie associative à la FR Aquitaine n'a malheureusement pas bénéficié d'une dynamique similaire. Des conflits internes récurrents ont fragilisé le Conseil d'administration et les professionnels fédéraux. Le comportement erratique d'une Présidente a décrédibilisé la FRMC Aquitaine auprès de ses partenaires et démobilisé progressivement les administrateurs et les MJC qui ne se retrouvaient plus dans ce projet de la Fédération régionale.

Promulguée le 7 août 2015, la Loi NOTRe confiait de nouvelles compétences aux Régions et redéfinissait les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Les FRMJC Aquitaine et Poitou-Charentes s'emparèrent donc de cette problématique et, le 17 octobre 2015, se retrouvaient (avec grand plaisir) à Angoulême pour réfléchir sur l'avenir fédéral des MJC à mettre en place au regard de la nouvelle organisation territoriale que nous subissons.



Les Conseils d'administration des FRMJC mettront en débat cette question et se rejoindront sur le fond en décidant de rapprocher les deux FRMJC en une seule et unique Fédération régionale intervenant sur l'ensemble de cette immense nouvelle région.

Sans attendre que ce projet soit abouti sur le plan administratif et statutaire, il était décidé que les équipes de professionnels fédéraux et les Directeur.trice.s travaillent ensemble pour mettre en œuvre cette nouvelle dynamique fédérale à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, il était décidé que les deux Conseils d'administration travailleraient plus étroitement ensemble. Une concrétisation est la mise en place des Journées Régionales d'Etudes regroupant les Directrices et Directeurs de Nouvelle-Aquitaine, les personnels FR et UD, le 17 octobre 2018.



Concomitamment, le travail de construction du nouveau modèle fédéral régional se poursuivait avec les administrateurs et les professionnels des MJC à l'occasion d'un temps de séminaire, à Bordeaux le 20 octobre 2018, animé par le Directeur adjoint de la Fédération Française (Yann FREMEAUX).



Il est à regretter que la fusion-absorption n'ait pas pu se faire plus rapidement. Sur les conseils des notaires, nous avons fait le choix de vendre le siège de Mérignac avant la fusion-absorption, un transfert du patrimoine immobilier de la FRMJC Aquitaine aurait été administrativement compliqué, car ne pouvant être fait que par et devant notaire, et aurait généré des frais et des taxes conséquents. La vente de cet immeuble a été malheureusement ralentie par des contraintes de permis de construire et n'a pu être signée que le 7 novembre 2018.

Plus rien ne s'opposant à la fusion-absorption, les administrateurs ont travaillé fin 2018 et au premier semestre 2019 sur le projet de protocole de fusion et sur les nouveaux statuts de la FRMJC Nouvelle-Aquitaine.

Dès la rentrée de septembre 2019, le Conseil d'administration de la FMJC N-A se penchait sur les conditions à réunir pour un développement régional harmonieux qui ne délaissent aucun de nos territoires, ni aucune de nos MJC. Ainsi, étaient adoptés le principe et les modalités d'une cotisation différenciée pour les MJC de l'ex-Aquitaine, entendu que le plan de développement de l'Aquitaine trouvait son financement dans les fonds propres issus de la vente du siège de l'ex-FRMJC Aquitaine.

Le nouveau Conseil d'administration de la FRMJC N-A conscient que la fusion-absorption n'était pas une fin en soi mais le point de départ d'un nouveau projet régional, s'est rapidement heurté à la complexité, à l'ampleur de la tâche de la définition de ce nouveau projet fédéral régional, de ses aspects méthodologique et opérationnels et aussi du nouveau modèle économique fédéral. Ainsi, le CA décidait de faire appel au DLA, pour être accompagné. Un groupe de travail a contribué à poser les bases du cahier des charges et nous avons reçu de France Active /IPCA, début décembre 2019, la proposition d'accompagnement. Cette proposition nous semblant insuffisamment définie, le Groupe de travail a souhaité y apporter un complément afin que les consultants puissent prendre la mesure de la complexité du dossier et de tous les enjeux de notre développement.

Nous avons reçu les propositions des consultants le 28 février 2020. Deux semaines plus tard, le 17 mars 2020, notre pays a été frappé par une crise sanitaire sans précédent. Les confinements et mesures restrictives imposés successivement par cette crise sanitaire ont affecté et affectent encore aujourd'hui profondément le secteur associatif et toutes les MJC de notre région. Il en est de même pour la FR MJC Nouvelle-Aquitaine, dont le fonctionnement a dû s'adapter aux contraintes. Mobilisés sur d'autres urgences, notamment l'accompagnement des MJC face à la crise, la mise en œuvre du DLA n'a pas pu être portée au niveau de priorité qu'elle devait avoir. Les contraintes sanitaires ont empêché toute perspective de réunions « *en présentiel* » pour créer la dynamique de groupes entre les MJC, entre les administrateurs et les professionnels, indispensable dans ce type de démarche.

Concomitamment, mi-2020, la Fédération Française des MJC entrait dans une démarche de réflexion prospective qui a conduit son CA à proposer à l'Assemblée Générale de septembre, à Dijon, de mettre fin à ses activités. L'émotion des personnels dont l'emploi était menacé par disparition de la FFMJC a créée de vives tensions dans le CA de la FRMJC Nouvelle-Aquitaine.

Loi NOTre, fusion-absorption, nouveaux statuts, puis COVID, puis liquidation de la FFMJC, ces dernières années, l'énergie de la FRMJC et de son CA a été essentiellement centrée sur ses problématiques internes. Il en ressort un sentiment profond, des MJC et des UD, que la FRMJC ne remplit plus ses missions, qu'elle s'est éloignée des MJC et des UD.

Il ne s'agit pas de remettre en cause ce sentiment qui existe et qui est partagé. Il faut aujourd'hui comprendre et non pas juger les éléments de contexte qui ont abouti à cette défiance.

Est-il opportun aujourd'hui de remettre en question tout ce chemin parcouru ? L'important travail déjà produit par le DLA ? L'investissement et l'envie d'avenir de l'équipe des salarié.e.s de la FR et

des UD? La détermination des bénévoles à refonder une nouvelle FRMJC dont ils seraient les garants du projet d'Education Populaire des MJC élaboré lors des Rencontres nationales des MJC Saumur ?

Il appartient à cette Assemblée Générale de se donner un cadre clair, dans le respect de ses statuts, pour avancer sur le nouveau projet régional dans une construction qui part du terrain, des MJC : la réussite de la démarche repose plus que jamais sur la mobilisation collective de toutes les MJC, un engagement sincère des femmes et des hommes qui les font vivre.

Le Président

A Poitiers le 27 mars 2021.